



Petit Mémo du BDE

Toutes les infos...

Pour bien démarrer !



Sommaire

Gestion de l'association, p. 4-5

Responsabilité Civile, p.6

Sécurité des lieux, Ventes boissons, p. 7

Trousse secours, p. 8

SACEM, p. 9

Alcool, p. 10

PLS, p. 11

L'alcool & la loi, p. 12

Alcool, les conseils pratiques, p. 13

Cocktails sans alcool, p. 14

Les produits psychoactifs, p. 15

10 étapes « Monte ta soirée », p. 16

Synthèse, p. 17

Contacts utiles, p. 18-19

Règlement intérieur de l'Université Toulouse III- Paul Sabatier - Article 27 -extrait

27-1 « Le droit d'association est garanti par la loi du 1^{er} juillet 1901. La domiciliation d'une association au sein de l'Université est soumise à une autorisation préalable. Les associations bénéficiant de cet avantage sont tenues de communiquer un bilan annuel de leurs activités et leur budget ».

RENOUVELLEMENT DES BUREAUX DES ELEVES



DATE LIMITE DES ELECTIONS A RESPECTER :

AVANT MI-MARS

Procédure

- 1) Février** : le secrétariat de votre département vous transmet un formulaire pour actualiser la composition
- 2) Dès que l'élection a eu lieu**, vous renvoyez le formulaire complété au secrétariat de votre département avant mi-mars

Si changements en cours d'année

Quelle que soit la nature des changements (bureau, statuts, nom des membres, etc.), l'association signale tout changement au département.

Gestion de l'association (1)



Intérêt de l'asso :

- Contracter une assurance de responsabilité civile ;
- Ouvrir un compte en banque.

Changement de CA

- Modification dans les 3 mois ;
- Copie des modifications sur affaires.generales@iut-tlse3.fr



Toutes les démarches sur :

www.service-public.fr/associations

Pour tout type d'infraction, l'association peut être poursuivie et parfois c'est la responsabilité pénale individuelle de ses membres qui est recherchée.

Gestion de l'association (2)

Nom de l'asso :

Identifiants site service-public-asso :

Mon numéro RNA composé d'un
W + 9 caractères :

Responsabilité civile

Obligatoire dans le cadre des manifestations qu'elle organise.

Penser à vérifier certains points :

①

- Garanties, plafonds d'indemnisation
- Risques couverts et montants remboursés

Personnes couvertes par les garanties

②

③

Montant de la franchise

Modalités d'application de la garantie
et délais de règlement

④



Contrat : la responsabilité personnelle des dirigeants n'est pas automatiquement incluse dans le contrat de responsabilité civile générale de l'association et devra être spécifiée à l'établissement du contrat.



Vente de boissons alcoolisées :

- Adresser un demande d'autorisation de débit de boissons
- Préciser : asso, lieu, date, nombres de personnes et déclaration de la manifestation auprès de la mairie, au moins 15 jours à l'avance. Aller sur : servicepublic.fr



Prévoir :

- Un poste de secours assuré par des secouriste.
- Une trousse de secours.

Plus d'informations sur : secourisme31.com

Trousse de secours



Le matériel à prévoir :

- Gants non stériles à usage unique (plusieurs tailles)
- Couverture de survie
- 1 pansement compressif hémostatique d'urgence
- 1 masque de bouche à bouche avec valve
- 2 sacs plastiques propres (type congélation)
- Lingettes désinfectantes (type Chlorhexidine)
- Compresses stériles (sachets individuels)
- Dosettes de sérum physiologique
- Bandes extensibles de différentes tailles
- 1 rouleau de sparadrap hypoallergénique
- 1 boîte de pansements auto-adhésifs multi-tailles
- 1 paire de ciseaux

SACEM

Manifestations musicales, les démarches :



Pourquoi ?

La SACEM fait valoir les droits d'auteurs. Toute manifestation musicale doit être déclarée

15 jours avant
la manifestation

Quand ?

Comment ?

Par téléphone, courrier, e-mail.
Délivre autorisations des auteurs et montants à régler.

Assos étudiante -20%

Plus d'informations sur www.sacem.fr



A savoir :

Le niveau sonore ne doit pas dépasser 105 dB dans les lieux musicaux. Penser à prévoir des bouchons d'oreilles.

Alcool

Face à l'alcool, chacun réagit différemment selon sa corpulence, son état de santé, son sexe et selon le moment de la consommation. Mais les risques sont les mêmes pour tous...



PLS

Que faire en cas de malaise ?

1. **Vérifiez** que la personne respire normalement
2. **Effectuez la Position Latérale de Sécurité** : basculez sa tête en arrière, faites un angle droit avec son coude (paume en avant), saisissez son autre bras et placez-le sous la tête de la victime qui doit être sur le côté, pliez la jambe la plus éloignée de vous et dégrafez les vêtements serrés.



3. **Prévenez les secours**
4. **Couvrir la personne et parlez-lui pour tenter de la garder consciente**

Attention : Ne jamais laisser la personne seule !



SAMU



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Toutes
urgences**

L'alcool et la loi

- Depuis juillet 2015, les conducteurs novices ne peuvent plus boire d'alcool avant de prendre le volant : 0,2 g/L = 0 verre d'alcool.
- Vendre de l'alcool à un mineur (- de 18 ans) constitue un délit qui est puni d'une amende de **7 500€**.
- Il est interdit de revendre de l'alcool au-dessous du prix d'achat. Délit punissable de **75 000€** d'amende.

**OPEN
BAR**

INTERDICTION DES « OPEN-BARS »

Depuis 2010 : « il est interdit d'offrir gratuitement et à volonté des boissons alcooliques dans un but commercial ou de les vendre à titre principal contre une somme forfaitaire ».

Autrement dit, **la loi interdit d'offrir de l'alcool ou de le vendre de manière forfaitaire.**

Alcool en tant qu'organisateur

- Prévoyez de l'eau et des softs dans vos soirées.
- Pensez à vous hydrater au cours de la soirée.
- Ne consommez pas d'alcool lorsque vous êtes organisateur
- Prévoyez des en-cas pour les fêtards.
- Ne laissez pas une personne ayant trop consommé finir sa soirée tout seul.
- Mettre en PLS les personnes mal en point pour éviter qu'elles ne s'étouffent en cas de vomissements, et pensez à appeler les secours.
- N'oubliez pas : Sam, c'est celui qui conduit et qui ne boit pas : Désignez le en début de soirée !
- Pensez à mettre à disposition des préservatifs et des éthylotests lors de vos soirées.
- Surveillance des personnes : embauchez des équipes de secouristes.

Pas de solution miracle pour faire descendre le taux d'alcoolémie.
Il faut compter 2h30 pour éliminer complètement un verre d'alcool
(dose standard)

Cocktails sans alcool

Sangria sans alcool

- 1L de jus de raisin rouge
- Jus de 4 citrons, 4 oranges et 1 pamplemousse
- 2 oranges coupées en tranches
- 2 bananes en rondelles
- 1/2 boîte de jus de pêche → Laissez macérer pendant 24h. Retirez les écorces d'orange, puis ajouter 2 a 3 verres de Perrier.



Le virgin mojito

- 2cl de sirop de Mojito
- 3cl de sirop Caribbean (saveur rhum)
- 3 quartiers de citrons verts
- 5 feuilles de menthe
- 10cl de eau gazeuse (Perrier) → Ecrasez les citrons et la menthe. Ajoutez les sirops avec de la glace pillée. Mélangez avec l'eau gazeuse.



Les produits psychoactifs

Les produits psychoactifs sont des produits qui ont un impact sur le système nerveux (perceptions, humeurs, conscience) d'un individu au point parfois de le modifier de manière permanente.



Comment gérer un « bad trip » ?

- **Évaluez** si la personne est en sécurité pour elle-même mais aussi pour les autres.
- **Rassurez la victime**, isolez-la dans un endroit calme et rassurant, faites lui stopper tout type de consommation et surtout ne la laissez pas seule.
- **Appelez les secours** (15, 18, 112) ou rendez-vous aux urgences les plus proches.

10 étapes « Monte ta soirée »

Les 10 étapes essentielles pour organiser sa soirée

Étape 1 : S'organiser à l'avance (budget prévisionnel, équipe, partenariats)

Étape 2 : Penser à la prévention

Étape 3 : Se former

Étape 4 : Gérer les consommations

Étape 5 : Communiquer sur vos actions

Étape 6 : Penser à la sécurité et aux premiers secours

Étape 7 : Prévoir des animations

Étape 8 : Agir pour les conducteurs

Étape 9 : Surveiller les départs

Étape 10 : Evaluer l'évènement

Pour récompenser les organisateurs de soirées responsables, il existe un prix monte ta soirée !

Plus d'information sur : www.montetasoirée.com

Synthèse

| Date | Démarche | Organisme |
|------|---|---|
| J-J | <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de l'association • Souscription à la Responsabilité Civile Organisateur | <ul style="list-style-type: none"> • Préfecture ou sous préfecture • Votre société d'assurance |
| J-30 | <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de la manifestation et/ou des modifications • Demande d'autorisation temporaire pour débit de boisson • Prévoir un poste de secours | <ul style="list-style-type: none"> • Mairie du lieu de la soirée • Votre subventionnaire • Un organisme de sécurité civile |
| J-15 | Déclaration | SACEM |
| J-1 | Animation prévention au sein de votre établissement | Auprès des étudiants concernés |
| J+1 | Bilan de la soirée: : dépenses et recettes, programmes des œuvres diffusées | SACEM |
| J+7 | Fiche évaluation opération de prévention | A envoyer à votre subventionnaire |

Contacts utiles (1)

- Infirmierie site Ponsan (IUT Paul Sabatier) : **05.62.25.81.02 / 06.75.75.04.97**
- Infirmierie site Rangueil (IUT Paul Sabatier) : **05.62.25.88.79 / 06.75.75.05.16**
- SIMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) de l'Université PAUL SABATIER : **05.61.55.73.67 / 05.61.55.73.59**
- Service Public : www.service-public.fr/associations
- SACEM : www.sacem.fr
- Avenir Santé Midi Pyrénées : **05.62.24.18.20** www.avenir-sante.com www.montetasoiree.com
- Secourisme 31 : secourisme31.com
- DROGUES INFO SERVICE : **0 800 23 13 13** (appel gratuit depuis un poste fixe – 08h00/02h00)
- ALCOOL INFO SERVICE : **0 980 980 930** (appel non surtaxe – 14h00/2h00) pour la Santé (INPES) : www.inpes.sante.fr
- ECOUTE CANNABIS : **0800 235 236** (service anonyme et gratuit – 9h00/23h00)
- Institut National de Prévention et d'Éducation Site de prévention et de sécurité routière : www.securite-routiere.gouv.fr
- Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit : www.bruit.fr

Contacts utiles (2)



SAMU



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Toutes
urgences**

N'oubliez pas de préciser :

- **Qui vous êtes ?** Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
- **Où vous êtes ?** Adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.
- **Pourquoi appelez-vous ?** Précisez les motifs de votre appel.